



Fondation
des
Monastères

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE





Les aides financières de la Fondation des Monastères permettent:

- **de soutenir les efforts de préservation du patrimoine** des communautés religieuses,
- **de procurer un secours social à leurs membres** (cotisations sociales/construction d'infirmes/d'anciennats).

PLUS DE 50 ANS DE SOUTIEN AUX MONASTÈRES

Depuis sa création par le père Jacques Huteau, moine cistercien, il y a maintenant 50 ans, l'association devenue la Fondation des Monastères n'a cessé de développer le soutien et les services qu'elle rend aux communautés religieuses et monastiques.

Gardiennes de bâtiments parfois multiséculaires, les communautés religieuses permettent à ces lieux de rester vivants. Soucieuses de les transmettre aux générations futures, elles ont à cœur d'entretenir au mieux ce patrimoine exceptionnel.



Dom Guillaume Jedrzejczak
Président de la Fondation

Le soutien généreux et fidèle de ses bienfaiteurs permet à la Fondation des Monastères de répondre aux besoins des communautés et de leurs membres qu'il s'agisse :

- de les accompagner sur le plan juridique, administratif ou fiscal,
- d'assurer la gestion administrative des dons et legs qui leur sont affectés,
- de leur apporter son concours financier lorsqu'elles sont en difficulté pour régler leurs cotisations sociales ou pour mener leurs projets de travaux : restauration et entretien du patrimoine immobilier, mise aux normes, aménagement d'infirmieries ...

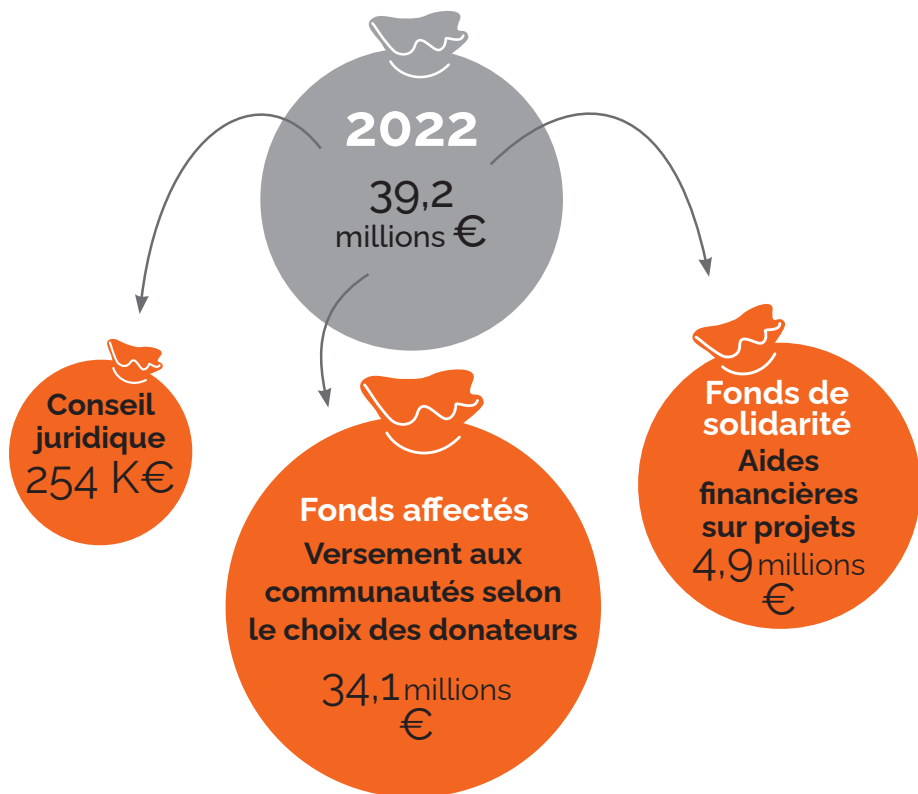
Nos monastères – lieux de gratuité, de silence et d'accueil – sont plus que jamais nécessaires à l'équilibre de notre société et de nos contemporains en recherche de sens.

Merci de votre fidèle soutien et de votre générosité !

En vous assurant de ma prière,

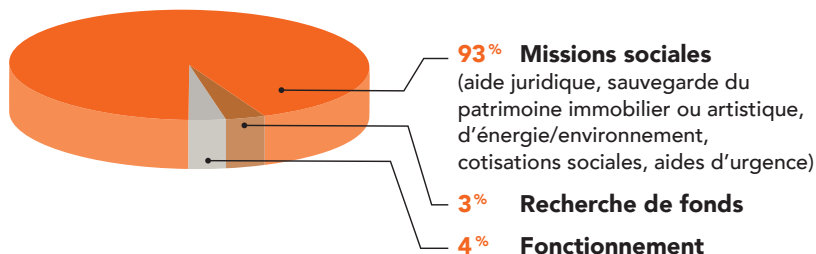
A handwritten signature in blue ink that reads "Guillaume Jedrzejczak". The signature is written in a cursive, flowing style.

Ressources utilisées au financement des missions sociales en 2022*



100 % des ressources de la Fondation des Monastères proviennent de la générosité

EMPLOI DES RESSOURCES EN 2022 :



*Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2022 disponible sur fondationdesmonasteres.org → La Fondation → nos comptes ou sur le site du Journal officiel

Le fonds de solidarité : une centaine de projets soutenus chaque année

DES TRAVAUX
de petite et grande
envergure
SUR LE PATRIMOINE

*Les aides financières sur projet varient
selon les besoins des communautés :*

SAUVEGARDER

Préserver et transmettre aux prochaines générations les merveilles, témoins de notre histoire, dont sont responsables certaines communautés. C'est une belle mission qu'elles ne peuvent néanmoins porter seules, car les travaux sur le patrimoine classé sont soumis à des normes, des techniques et des matériaux spécifiques qui alourdissent beaucoup la facture.

RÉNOVER & METTRE AUX NORMES

Les cuisines des monastères mais aussi les plomberies et les systèmes électriques subissent les outrages du temps. Cela occasionne de grandes rénovations.

Les mises aux normes, quant à elles, concernent souvent les hôtelleries. Ces travaux permettent aux communautés de poursuivre la tradition d'accueil monastique demandée par leur Règle et vécue par des générations de moines et moniales.

RÉHABILITER & RESTAURER

Certaines communautés peuvent avoir un bâtiment délabré qu'elles entreprennent de réhabiliter pour pouvoir en faire un lieu d'accueil par exemple.

Il peut s'agir aussi de restructurer un bâtiment ou de restaurer un mur ou une toiture.

ENTREtenir & ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

S'il pleut dans les combles, quelques retouches sur la toiture peuvent suffire pour mettre le bâtiment hors d'eau. Changer des fenêtres vétustes ou une chaudière déficiente réduit aussi la facture énergétique.

L'entretien des lieux peut encore concerner des travaux extérieurs, la réfection des chemins, les abords (parking, murs d'enceinte, etc.).

AMÉNAGER & ÉQUIPER

Les infirmeries monastiques doivent peu à peu être aménagées PMR (personnes à mobilité réduite). Dans d'autres cas c'est la cellule d'un frère qui doit être adaptée.

**PRENDRE SOIN DES AINÉS
ET DES MALADES,
assurer la protection sociale
des religieux**

**La Fondation des
Monastères peut accorder
des secours dits sociaux.
Ces aides représentent
chaque année 15 % à 25 %
du montant global accordé.**



© Couvent des Carmes d'Avon

COTISATIONS SOCIALES

Les membres des communautés religieuses sont soumis au règlement de cotisations sociales (maladie, retraite). Une mesure qui les sécurise mais que les communautés peinent parfois à financer. L'aide au financement de ces cotisations est d'ailleurs à l'origine de l'action du Père Jacques Huteau, moine de l'abbaye de Bellefontaine et fondateur de l'association devenue aujourd'hui la Fondation des Monastères.

CONSTRUCTION D'INFIRMERIES

Les jeunes communautés n'ont pas toujours conçu d'infirmierie au moment de leur fondation. Avec le temps, le besoin se fait sentir et elles entreprennent d'en construire une. En gardant les frères aînés ou malades au sein des communautés, elles leur permettent de vivre jusqu'au bout leur vie monastique, d'être accompagnés et entourés de leurs frères.

LES AIDES D'URGENCE

**En raison d'un évènement inattendu
ou d'un sinistre, une communauté
peut rencontrer une difficulté de
trésorerie. Ce fut par exemple le cas
au plus fort de la crise sanitaire :**

« Ces trois mois sans revenus nous obligent à puiser pour notre quotidien dans le budget des travaux en cours. Nous travaillons au rééquilibrage des comptes, mais en attendant, pouvez-vous nous aider ? »



© Monastère Saint-Dominique de Dax

5 PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FONDATION DES MONASTÈRES



CONQUES



Au cœur de la vallée du Lot, la cité médiévale de Conques est une étape incontournable du chemin de Compostelle. Elle abrite un trésor : l'abbatiale Sainte-Foy du 11^e siècle, classée patrimoine mondial de l'Unesco, connue aussi pour ses vitraux signés Soutages et pour son exceptionnel tympan aux 124 personnages sculptés dans une représentation du jugement dernier.

Depuis 150 ans, l'abbaye est confiée à la communauté des Prémontrés. Sept frères y vivent la vie monastique suivant la règle de saint Augustin, avec la prière liturgique, l'accueil dans leur hôtellerie, et assurent aussi divers apostolats : animation du sanctuaire, accueil des pèlerins, charge pastorale des paroisses.

En 2021, la communauté a acquis un bâtiment dit « le presbytère », qui appartenait à la municipalité, en vue d'en faire un bâtiment communautaire. Ce bâtiment, classé *Monument Historique*, a besoin de travaux de rénovation estimés à 250 000 € : huisseries, isolation, restauration intérieure.



Ce projet a bénéficié d'un soutien de 90 000 € de la Fondation



VISITATION DE TROYES



© Monastère de La Visitation de Troyes



© Monastère de La Visitation de Troyes

Trois petits projets soutenus par la Fondation des Monastères pour cette communauté de 11 sœurs :

- la rénovation de l'extérieur de la petite chapelle du 18^e siècle classée *Monument Historique*, le monastère du 17^e siècle étant lui aussi classé,
- l'aménagement d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour l'irrigation du jardin et du potager cultivé en permaculture pour les besoins de la communauté,
- la réfection de l'électricité de l'infirmerie qui est vétuste et nécessite une sérieuse mise aux normes.

30 300 € accordés



LIGUGÉ



© Abbaye Saint Martin de Ligugé



© Abbaye Saint Martin de Ligugé

Ligugé est un lieu historique où saint Martin s'est retiré en 361. C'est le plus ancien établissement monastique encore en activité en Occident. Les bâtiments conventuels actuels sont relativement récents mais classés *Monuments Historiques*. Cette communauté bénédictine, composée aujourd'hui de 20 moines, travaille intensément, notamment en pâtisserie pour préparer le fameux *Scofa*, une recette réputée créée et partagée par le Carmel de Niort. Les frères travaillent aussi le cuivre pour réaliser des émaux et ont un magasin et une hôtellerie monastiques.

L'abbaye Saint-Martin est équipée de deux pompes à chaleur qui fonctionnent grâce à un forage géothermique datant de 2002 et à deux chaudières à fioul datant de 1989. Le projet de rénovation de la chaufferie prévoit l'optimisation des rendements avec la mise en place de trois pompes à chaleur en cascade, la modification des réseaux hydrauliques et l'asservissement des équipements entre eux.

Le soutien de la Fondation pour ce projet s'élève à 150 000 €



POLIGNY

Un grand projet de création d'un « Anciennat » a été lancé au monastère de Poligny à Nemours (77) pour la communauté des sœurs de Bethléem.

Un anciennat est une petite communauté de vie au sein d'un monastère dans une maison adaptée pour des sœurs qui ne peuvent plus vivre seules en ermitage et qui ont besoin de soins, de présence, d'aide pour les gestes du quotidien nécessitant l'intervention de personnel soignant extérieur.

La Famille de Bethléem ayant été fondée en 1950, les premières générations de sœurs arrivent à un âge avancé et la communauté doit s'organiser pour prendre soin d'elles. Une première étape de ce grand projet est le changement de la chaudière vétuste pour un équipement plus efficace et plus économique.



© Monastère Notre-Dame de Bethléem de Poligny

63 000 € accordés pour le changement de chaudière



SOLIGNY



Adobe stock



© Abbaye Notre-Dame de la Trappe

Les 18 frères de l'abbaye de Soligny-la-Trappe, en Normandie, sont les héritiers d'une longue histoire monastique commencée en 1140. L'abbaye est notamment le lieu de naissance de la réforme de l'ordre cistercien de la stricte observance, qu'on appelle aussi trappiste. L'abbaye, tombée en ruine pendant la Révolution, fut intégralement reconstruite quand les frères ont pu réintégrer les lieux en 1815. Les frères sont réputés pour leurs pâtes de fruits et cultivent aussi 120 hectares de terre.

Un petit bâtiment de 84 m² appelé « La Bergerie » est mis à disposition de groupes *JEUNES-HANDICAP* qui souhaitent venir se ressourcer au monastère dans un lieu adapté.

Ce bâtiment nécessite aujourd'hui des travaux de rénovation : cuisine, sanitaire, optimisation du chauffage.

Projet soutenu à hauteur de 20 000 €



**Soutenir La Fondation
des Monastères,
c'est soutenir des
communautés vivantes !**

2024

Êtes-vous
concerné par...



**l'impôt sur
le revenu**

l'IFI

(impôt sur la fortune immobilière)

66 %

**du montant du don sont
déductibles** dans la limite de
20 % de votre revenu imposable.

75 %

du montant du don sont déductibles
dans la limite de 50 000 €
(don maximum 66 667 €)

**DON EN
LIGNE**



**DON EN
LIGNE**

www.don.fondationdesmonasteres.org

1 000 € donnés
=
660 € déduits

1 000 € donnés
=
750 € déduits

Les avantages fiscaux au titre de l'IFI et de l'impôt sur le revenu ne sont pas cumulables. Vous pouvez toutefois choisir de répartir votre don entre ces deux déductions, le reçu émis par la Fondation des Monastères étant indifféremment utilisable pour l'impôt sur le revenu ou pour l'IFI.

MERCI
pour votre soutien
et votre générosité

